



# Travailler pour A+W Lausanne

## **Le Groupe A+W, fondé en 1927, c'est :**

- Environ 1'100 collaborateurs·trices
- 17 sociétés réparties dans 13 succursales
- Une croissance continue depuis sa création A+W

## **Lausanne, créée en 1971, c'est :**

- Environ 60 personnes
- Des projets emblématiques et à la pointe de la technique

## **Rémunération : équitable et au mérite**

- Salaire sur 13 mois
- Politique salariale attractive et avantages compétitifs
- Cotisations salariales de la CCT, de l'assurance maternité et de l'assurance accident non professionnel prises en charge par A+W

## **Vacances**

- Entre 21 et 49 ans : 25 jours
- Jusqu'à l'âge de 20 ans et dès l'âge de 50 ans : 30 jours
- Ainsi que Fermeture annuelle entre Noël et Nouvel-An et pour le pont de l'Ascension en heures compensées

## **Jubilé de service**

- Pour les 10, 15, 20, 25, 30 et 35 ans, les collaborateurs·trices sont récompensé·es par 2 semaines de vacances supplémentaires

## **Environnement interne**

- Des bureaux situés à proximité de la gare de Lausanne (10' à pied et 2' en métro), et à proximité du lac
- Des plantes réparties en nombre dans le bureau et un capteur mesurant la qualité de l'air pour favoriser le bien-être au travail
- Du matériel informatique performant et une équipe support IT compétente et efficace

## **Développement personnel et formation continue**

- Planning d'intégration pour les nouveaux entrants
- Formation continue interne « Uni A+W »
- Cursus de formation dédié pour les apprenti·e·s (A+W Academy)
- Possibilité de participation à des formations professionnelles externes
- Processus d'entretien annuel basé sur le management par objectifs

- Planification de carrière

## **Assurances sociales et couverture Couverture maladie et accident**

### **Temps et lieu de travail**

- 42.5 heures de travail par semaine, dont environ 1 heure en travail compensé
- Temps partiel accepté sous réserve du bon fonctionnement du département
- Enregistrement du temps de travail
- Horaires de travail souples
- Lieu de travail flexible en accord avec son responsable hiérarchique (télétravail ou dans une autre succursale A+W)

### **Déplacements verts**

- Situé à proximité de la gare de Lausanne
- Bon CFF pour un abonnement demi-tarif
- Cartes Mobility et vélos électriques à disposition pour les déplacements prof.

### **Vie du Bureau**

- Des sorties « teambuilding »
- Un repas d'entreprise de fin d'année
- Rabais dans certains restaurants à proximité
- Café offert toute l'année
- Une cuisine équipée
- L'accès au restaurant d'entreprise du bâtiment

## **Assurances sociales et accident**

Poursuite du versement du salaire :

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| usqu'au 180ème jour       | 100 % du salaire* |
| du 181 ème au 730ème jour | 80 % du salaire   |

Grâce à notre taux d'absentéisme bas, notre pourcentage de cotisation salariale maladie est faible.

### **Couverture maternité**

100 % du salaire\* pendant 14 semaines

### **Couverture paternité**

100 % du salaire\* pendant 2 semaines

### **Couverture service militaire ou civil**

100 % du salaire\* jusqu'à 4 semaines / année

\* VS couverture légale : 80 % du salaire

## LPP (2ème pilier)

Nous avons notre propre caisse de prévoyance pour une meilleure gestion des actifs.

### Cotisation LPP et rente vieillesse

- Possibilité de choisir parmi 2 barèmes de cotisation et ainsi augmenter sa rente,
- Le montant de coordination est de 29 % du salaire annuel (versus déduction de coordination légale),
- Temps partiel : cotisation au prorata du taux d'occupation,
- Droit à des prestations de vieillesse suivant le 58è anniversaire.

## Plans d'épargne

| Âge     | Plan d'épargne Catégorie Personnel |           |                |           | Plan d'épargne Catégorie Cadres I |           |                |           |
|---------|------------------------------------|-----------|----------------|-----------|-----------------------------------|-----------|----------------|-----------|
|         | Standard                           |           | Économies Plus |           | Standard                          |           | Économies Plus |           |
|         | Employé                            | Employeur | Employé        | Employeur | Employé                           | Employeur | Employé        | Employeur |
| 25 - 34 | 5 %                                | 6 %       | 6 %            | 6 %       | 6 %                               | 8 %       | 8 %            | 8 %       |
| 35 - 44 | 6 %                                | 9 %       | 9 %            | 9 %       | 7 %                               | 11 %      | 11 %           | 11 %      |
| 45 - 54 | 7 %                                | 10 %      | 10 %           | 10 %      | 8 %                               | 12 %      | 12 %           | 12 %      |
| 55 - 65 | 8 %                                | 12 %      | 12 %           | 12 %      | 9 %                               | 13 %      | 13 %           | 13 %      |

Déduction supplémentaire pour prime de risque :

- 1 % pour les salariés
- 2 % pour les employeurs